

Déclaration sur la date de l'élection du Parlement (Copenhague, 7 et 8 avril 1978)

Légende: À l'occasion du Conseil européen réuni à Copenhague les 7 et 8 avril 1978, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé que les élections des membres du Parlement européen au suffrage universel direct auront lieu du 7 au 10 juin 1979.

Source: Bulletin des Communautés européennes. Mars 1978, n° 3. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes. "Déclaration du Conseil européen, réuni à Copenhague les 7 et 8 avril 1978, sur la date de l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct", p. 5.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2014

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_sur_la_date_de_l_election_du_parlement_copenhague_7_et_8_avril_1978-fr-2ceade3d-b2b9-4a1e-89b2-05bd9e06f3de.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2014

Déclaration du Conseil européen, réuni à Copenhague les 7 et 8 avril 1978, sur la date de l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct

«Les chefs d'État et de gouvernement notent avec satisfaction que les procédures législatives en cours dans les États membres en vue de permettre l'élection des membres de l'Assemblée au suffrage universel direct touchent maintenant à leur fin. Après avoir passé en revue les dates appropriées pour la tenue des élections, les chefs d'État et de gouvernement sont tombés d'accord pour que les élections des membres de l'Assemblée se déroulent du 7 au 10 juin 1979.»